

Les médias au secours de la veuve et de l'orphelin (2/3)

Romain | Le 15 janvier 2013

J'aime 0 Envoyer +1 Recommander ce contenu sur Google Tweeter 1



(Consulter la première partie) En 2009, Alain Bianchi, directeur de la police aux frontières d'Orly, est démis de ses fonctions. Une "placardisation" qui fait suite à la publication d'articles de presse à charge, le soupçonnant lourdement de faits (graves) qu'il n'a pas commis. Déclaré innocent, mais désormais précédé d'une réputation sulfureuse, Bianchi ne retrouvera jamais de travail.

Pour comprendre les enjeux profonds de cette affaire, il faut y apposer une grille de lecture émotionnelle. Le ressort affectif a en effet été prépondérant dans ce dossier, dont le traitement médiatique n'a pas été exempt d'un certain parti pris. Mais reprenons où nous en étions.

Quelques semaines après l'arrivée de Sihem Souid, une lettre anonyme arrive sur le bureau du directeur central de la PAF sans qu'aucun lien de causalité ne soit toutefois établi entre ces deux faits. Le corbeau accuse Bianchi d'avoir « bénéficié de cadeaux de la part de plusieurs compagnies aériennes, dont Air France et Tunis Air, sous forme de voyages privés au soleil ». L'Inspection générale de la police nationale (IGPN) enquête, ne trouve rien : absence d'infraction.

Dans la foulée, troublante coïncidence, une plainte à l'encontre de Bianchi est déposée par Sihem Souid et six autres fonctionnaires, dont quatre "issus de la diversité" et deux lesbiennes pacées. Ces six femmes et un homme reprochent à leur supérieur des faits graves : discrimination et harcèlement moral. Cette fois, c'est l'Inspection générale des services (IGS) qui enquête. Ses conclusions seront sans équivoque : accusations sans fondement, dossier classé.

Pourtant, si les deux instances ayant statué sur ces affaires ont conclu de concert au caractère infondé des plaintes, dans l'intervalle qu'a duré l'instruction, les médias ne se sont pas privés de donner leur avis. Il faut dire que l'occasion était belle de jouer les Zola à la petite semaine. Pensez, un haut fonctionnaire blanc de surcroît, inquiété pour des propos discriminatoires à l'encontre de femmes d'origine étrangère ou homosexuelles. L'envie de "se faire" un notable en démange plus d'un (ici, on pense à Garde à vue, le film de Claude Miller). Ni une ni deux, la presse monte l'affaire en épingle, les journalistes se voient déjà livrer leur version personnelle du "J'accuse". Ça dézingue à tout va.

Et puis, rapidement, le verdict tombe, et le silence se fait. Plus de battage médiatique. Opinion et journalistes, qui la veille encore pointaient un doigt inquisiteur sur Bianchi, enfoncez les mains dans les poches, penauds. Certains, comme Le Point, dépublient même leurs articles à charge en ligne. Et si tout ce beau monde s'était emporté pour rien ?

Et si Alain Bianchi, au vu des accusations dont il a été l'objet, est passé pour un personnage fruste et bas du front, était en fait quelqu'un de fin et lettré, hors de tout soupçon ? C'est en tout cas ce qui transparait à la lecture des échanges de mails qu'il a pu avoir avec Souid et Burle. Et si Souid, probablement en cheville avec Burle, n'avait rien de l'innocente jeune femme qu'on a dépeint ?

Des questions qui restent en suspend. Une chose, elle, est sûre : après avoir été allumé à boulets rouges par la presse, Alain Bianchi, innocenté, a été invité à se démettre de ses fonctions. "Placardisé", à à peine 60 ans. Le mal était fait.

(La suite ici)

J'aime 0 Envoyer +1 Recommander ce contenu sur Google Tweeter 1

S'INSCRIRE À LA NEWSLETTER

Inscrivez-vous afin de recevoir l'actualité judiciaire et également les nouveautés de Juriguide.com

Votre adresse email

SOUSCRIRE

RÉSEAUX SOCIAUX



Suivre @actujustice



ActuJustice Jacques Peyrat relaxé en appel
ow.ly/2unTm4
12 hours ago · reply · retweet · favorite

ActuJustice Ribéry et Benzema s'expliqueront au tribunal en juin pour l'affaire Zahia
ow.ly/2unTm5
12 hours ago · reply · retweet · favorite

ActuJustice Pulvar-Bakchich : la chroniqueuse est de nouveau déboutée
ow.ly/2umMij
yesterday · reply · retweet · favorite

ActuJustice Inédit : l'Ecole nationale d'architecture de Toulouse condamnée pour tabagisme passif
ow.ly/2uIVgQ
2 days ago · reply · retweet · favorite



Join the conversation

ARTICLES LES PLUS LUS



30 femmes vont porter plainte contre la pilule contraceptive début 2013



La revue « l'amateur de cigare » poursuivie par DNF



Affaire Zahia : 9 personnes renvoyées devant le tribunal



Ouverture du procès pour inceste consenti à Amiens



Apple perd un procès face à Ifone concernant l'iPhone

LES NOMINATIONS

COMMENTAIRES

Aucun commentaire pour le moment, soyez le premier !

LAISSER UN COMMENTAIRE

PUBLIER VOTRE COMMENTAIRE

Vice-procureur de la République au tribunal de grande instance de Toulouse

Juge au tribunal de première instance de la principauté de Monaco

Conseil d'Etat : maintient en détachement

Tribunal de Grande Instance de Marseille

Nomination d'huissier de justice : Mme DERNIS



Les grands procès Médias et people Village de la justice

Le monde des affaires Les faits divers À propos

La vie politique Opinions Mentions légales